

l'assurance I.A.R.D. et, à l'inverse, les compagnies d'I.A.R.D. de vendre de l'assurance-vie.

- Même si l'actionnariat croisé officialise des relations commerciales existantes au lieu d'en créer de nouvelles, il faut explorer les mesures d'encouragement, en particulier sur le plan fiscal, afin de stimuler la négociation des actions d'entreprises non financières, puisque, au Japon, environ 70 % des actions ne sont jamais négociées en bourse. La culture du *keiretsu* tend à restreindre les perspectives des institutions prêteuses souhaitant s'établir au Japon en limitant leurs activités à des sociétés de second rang qui n'ont aucune affiliation à un groupe industriel. Une plus grande activité boursière dans ce secteur permettrait aux banques étrangères de devenir actionnaires de grandes entreprises japonaises plus facilement, quoique modestement et avec précaution, conformément aux considérations de prudence. En étayant ainsi des relations à long terme, elles augmenteraient leur capacité virtuelle de jouer un rôle plus important quant au financement d'entreprises de « premier niveau ».